Références de dépôt -Numéro RCS: B203124 Référence de dépôt : L160200628

Re Document émis électroniquement

et des Sociétés Luxembourg

R



Helpdesk RCSL: (+352) 26 428-1 / helpdesk@rcsl.lu

Déposé le 25/10/2016

Modification statutaire

Etablissement principal				
Q Cyber Technologies B203124				
Société à responsabilité limitée				
46A, avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg				
Données à modifier				
Dénomination ou raison sociale		Associé(s)		
Enseigne(s) commerciale(s)		Administrateur(s) / Gérant(s)		
Forme juridique		Délégué(s) à la gestion journalière		
Siège social		Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes		
Objet social		Fusion / Scission		
✓ Capital social / Fonds social	page 2	Transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité, du patrimoine professionnel		
Durée		Liquidation volontaire		
Exercice social				

En application de l'article 21 paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et l'article 21 du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002, le présent formulaire reprend au moins la situation à jour des données communiquées au registre de commerce et des sociétés jusqu'à trois jours avant la date d'émission dudit formulaire. Si une modification a été notifiée au registre de commerce et des sociétés entre temps, il se peut qu'elle n'ait pas été prise en compte lors de l'émission de ce formulaire.

Capital social / Fonds social

Туре	Montant	Devise
Fixe	14 000	USD (Dollar des Etats-Unis)
Etat de libération	Pourcentage, le cas échéant	
Total		

B203124 - Q Cyber Technologies

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B203124 Référence de dépôt : L160200628

Déposé le 25/10/2016

Q CYBER TECHNOLOGIES

Société à responsabilité limitée

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

R.C.S. Luxembourg n° B 203.124

NUMERO 105.782

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - CHANGEMENT DE DEVISE ET AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL MODIFICATION DES STATUTS DU 14 OCTOBRE 2016.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of October.

Before Us M^e Jean **SECKLER**, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Osy Technologies S.à r.l., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and filed with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under the number B 184.226,

here represented by Mr Henri **DA CRUZ**, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, representing as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Q CYBER TECHNOLOGIES", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 203.124 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 January 2016, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1046 of 8 April 2016,

has taken the following resolutions:

FIRST RESOLUTION

The Sole Shareholder resolves to convert the subscribed capital of the Company from Euros (EUR) to US Dollars (USD) such conversion being effected at the official exchange rate Euros against US Dollars as it was fixed on January 08th, 2016 and being EUR 1.- = USD 1.0861 so that after conversion the subscribed capital of the Company amounts to thirteen thousand five hundred

seventy six US Dollars and twenty five cents (USD 13.576.25).

SECOND RESOLUTION

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the company for an amount of four hundred twenty three US Dollars and seventy five cents (USD 423.75), so as to raise it from its current amount of thirteen thousand five hundred seventy six US Dollars and twenty five cents (USD 13,576.25) to fourteen thousand US Dollars (USD 14,000.00),

The Sole Shareholder further notice that the increase of the share capital has been fully paid up in cash, so that the amount of four hundred twenty three US Dollars and seventy five cents (USD 423.75) is from this day on at the free disposal of the company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

As a result, the share capital of fourteen thousand US Dollar (USD 14,000.00) is represented by fourteen thousand (14,000) shares and the par value is fixed at *one US Dollar (USD 1.-) per share*.

THIRD RESOLUTION

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

"Art. 5.1 The corporate capital is fixed at fourteen thousand US Dollars (USD 14,000.-) represented by fourteen thousand (14,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each."

COSTS AND EXPENSES

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the **English version** will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

SUIT LA TRADUCTION EN FRANCAIS DU TEXTE QUI PRECEDE

L'an deux mille seize, le quatorze octobre.

Par-devant le soussigné, Maître Jean **SECKLER**, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ;

A COMPARU:

Osy Technologies S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.226,

ici représentée par Monsieur Henri **DA CRUZ**, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La comparante, représenté comme indiqué ci-dessus et agissant en tant qu'associé unique (« L'Associé Unique ») de la Société « Q CYBER TECHNOLOGIES », une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.124 (la « Société ») et a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 janvier 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 8 avril 2016,

a pris les résolution suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique décide de convertir le capital social émis de la Société de Euro (EUR) en US Dollars (USD), cette conversion étant effectuée au taux de change officiel Euros contre US Dollars tel qu'il était fixé le 8 janvier 2016 à EUR 1,- = USD 1,0861 de sorte qu'après cette conversion, le capital social émis de la Société est de treize mille cinq cent soixante-seize US Dollars vingt-cinq cents (USD 13.576,25).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de quatre cent vingt-trois US Dollars et soixante-quinze cents (USD 423,75) pour le porter de son montant de treize mille cinq cent soixante-seize US Dollars vingt-cinq cents (USD 13.576,25) au montant de quatorze mille US Dollars (USD 14.000,-),

L'Associé Unique prend note que l'augmentation de capital a été intégralement libérée en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent vingttrois US Dollars et soixante-quinze cents (USD 423,75) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le capital social de quatorze mille US Dollar (USD 14.000,-) est représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales, et fixe la valeur

nominale à un US Dollar (USD 1,-) par part sociale.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit :

« Art. 5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatorze mille US Dollars (USD 14.000,-) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune. »

FRAIS ET DEPENSES

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française ; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

(s): Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 octobre 2016.

Relation GAC/2016/8075.

Reçu soixante-quinze euros

75,00 € Le Receveur, (s.): G. SCHLINK